



COMMUNE DE CLUX-VILLENEUVE
DEPARTEMENT SAONE ET LOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/05/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 8

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

Etaient présents :

Mme BRELOT Lydie, Mme COUZON Marie-Françoise, M. GEORGES Florian, M. JANNIN Michel, M. JUILLARD Jean-Luc, Mme REMY Nathalie, Mme VINCENT Géraldine, M. VITTAUT Alain

Procuration(s) :

Mme RENAUD-MALET Marie-Christine donne pouvoir à Mme VINCENT Géraldine

Etaient absent(s) :

Etaient excusé(s) :

M. JOBARD Guillaume, M. CAMPANA Michaël, M. CORNOT David, M. RAFFETIN Nicolas, Mme RENAUD-MALET Marie-Christine

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. JANNIN Michel

CREATION EMPLOI (Avancement de grade)

Le Maire informe :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose la création d'un emploi d'adjoint administratif principal afin de procéder à l'avancement de grade de Adjoint Administratif Principal 2ème classe au grade de Adjoint Administratif Principal 1ère classe.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service, soit 17/35ème à compter du 10/07/2023.

ET

La suppression d'un emploi de Adjoint Administratif Principal 2ème classe non complet pour une durée hebdomadaire de service, soit 17/35ème à compter du 9/07/2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique notamment l'article L.313-1,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CLUX-VILLENEUVE, Le Maire,



Délib n°2023/05/17/1

MAIRIE



COMMUNE DE CLUX-VILLENEUVE
DEPARTEMENT SAONE ET LOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/05/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 8

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

Etaient présents :

Mme BRELOT Lydie, Mme COUZON Marie-Françoise, M. GEORGES Florian, M. JANNIN Michel, M. JUILLARD Jean-Luc, Mme REMY Nathalie, Mme VINCENT Géraldine, M. VITTAUT Alain

Procuration(s) :

Mme RENAUD-MALET Marie-Christine donne pouvoir à Mme VINCENT Géraldine

Etaient absent(s) :

Etaient excusé(s) :

M. JOBARD Guillaume, M. CAMPANA Michaël, M. CORNOT David, M. RAFFETIN Nicolas, Mme RENAUD-MALET Marie-Christine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. JANNIN Michel

NOMINATION STAGIAIRE AVANT TITULARISATION au poste d'Agent des Services Techniques

Le Maire informe :

Que le contrat à durée déterminée de M. DUMONTIER Rémy prendra fin le 01/06/2023 et que l'agent donne entière satisfaction,

Date de convocation

11/05/2023

Date d'affichage

11/05/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

22/05/2023

et publication du :

22/05/2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de recruter M. DUMONTIER Rémy à partir du 1er Juin 2023, en qualité de stagiaire au grade d'Adjoint Technique de 2ème classe, sur un emploi à temps non complet soit 14H hebdomadaires.
- CHARGE Madame le Maire d'accomplir les formalités nécessaires à ce recrutement.

Délib n°2023/05/17/2

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CLUX-VILLENEUVE, Le Maire,





COMMUNE DE CLUX-VILLENEUVE
DEPARTEMENT SAONE ET LOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/05/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 8

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

Etaient présents :

Mme BRELOT Lydie, Mme COUZON Marie-Françoise, M. GEORGES Florian, M. JANNIN Michel, M. JUILLARD Jean-Luc, Mme REMY Nathalie, Mme VINCENT Géraldine, M. VITTAUT Alain

Procuration(s) :

Mme RENAUD-MALET Marie-Christine donne pouvoir à Mme VINCENT Géraldine

Etaient absent(s) :

Etaient excusé(s) :

M. JOBARD Guillaume, M. CAMPANA Michaël, M. CORNOT David, M. RAFFETIN Nicolas, Mme RENAUD-MALET Marie-Christine
A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. JANNIN Michel

CONTRAT ASSOCIATION BRESSE SERVICE EMPLOIS

Date de convocation
11/05/2023

Le Maire informe avoir pris contact avec l'Association Bresse Service Emploi de Pierre de Bresse pour pouvoir bénéficier de personnel occasionnel. L'Association propose un contrat à durée déterminée pour une mise à disposition à la demande de personnel pour effectuer toutes tâches d'entretien des locaux, de remplacement du personnel communal des services techniques et autres.

Date d'affichage
11/05/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et autorise le maire à signer le contrat avec Bresse Service Emploi de Pierre de Bresse.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

22/05/2023

et publication du :

22/05/2023

Délib n°2023/05/17/3

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CLUX-VILLENEUVE, Le Maire,





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CLUX-VILLENEUVE
DEPARTEMENT SAONE ET LOIRE

Séance du 17/05/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 8

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

Etaient présents :

Mme BRELOT Lydie, Mme COUZON Marie-Françoise, M. GEORGES Florian, M. JANNIN Michel, M. JUILLARD Jean-Luc, Mme REMY Nathalie, Mme VINCENT Géraldine, M. VITTAUT Alain

Procuration(s) :

Mme RENAUD-MALET Marie-Christine donne pouvoir à Mme VINCENT Géraldine

Etaient absent(s) :

Etaient excusé(s) :

M. JOBARD Guillaume, M. CAMPANA Michaël, M. CORNOT David, M. RAFFETIN Nicolas, Mme RENAUD-MALET Marie-Christine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. JANNIN Michel

PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES COLLEGIENS DU COLLEGE PIERRE VAUX A PIERRE DE BRESSE

LE VOYAGE EN ANGLETERRE

Date de convocation

11/05/2023

Date d'affichage

11/05/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

22/05/2023

et publication du :

22/05/2023

Le maire propose d'attribuer une participation financière aux familles de Clux-Villeneuve pour le voyage en Angleterre qui est organisé par le Collège de Pierre Vaux à Pierre de Bresse début Juin 2023. Le Maire précise que cette subvention n'a pas été demandé par le Collège.

Le Maire fait lecture du tableau des élèves qui participent au voyage d'Angleterre.

M. GEORGES Florian, Conseiller Municipal ne prends pas part au vote.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal vote à l'unanimité et décide :

- D'attribué une participation d'un montant de 50€ à chacun des collégiens du Collège de Pierre Vaux qui sont domiciliés sur la Commune de Clux-Villeneuve et inscrits au Voyage d'Angleterre.
- Autorise le Maire à demander les pièces nécessaires aux familles pour le versement de cette participation.

Délib n°2023/05/17/4

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CLUX-VILLENEUVE, Le Maire,



MAIRIE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CLUX-VILLENEUVE
DEPARTEMENT SAONE ET LOIRE

Séance du 17/05/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 8

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

Etaient présents :

Mme BRELOT Lydie, Mme COUZON Marie-Françoise, M. GEORGES Florian, M. JANNIN Michel, M. JUILLARD Jean-Luc, Mme REMY Nathalie, Mme VINCENT Géraldine, M. VITTAUT Alain

Procuration(s) :

Mme RENAUD-MALET Marie-Christine donne pouvoir à Mme VINCENT Géraldine

Etaient absent(s) :

Etaient excusé(s) :

M. JOBARD Guillaume, M. CAMPANA Michaël, M. CORNOT David, M. RAFFETIN Nicolas, Mme RENAUD-MALET Marie-Christine,
A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. JANNIN Michel

ATTRIBUTION D'UN NUMERO DE RUE

Date de convocation
11/05/2023

Le maire propose d'attribuer le numéro 5 bis à la parcelle ZC n°161 appartenant à l'EARL de la voie Romaine qui se situe entre la parcelle ZC n°160 qui comporte le n° 3b et la parcelle ZC N° 191 qui comporte le n°5.

Date d'affichage
11/05/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

22/05/2023

et publication du :

22/05/2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote et décide à l'unanimité :

- D'attribuer le n° 5 bis à la parcelle ZC n°161 qui appartient à l'EARL de la voie Romaine.
- Autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour le bon déroulement administratif.

Délib n°2023/05/17/5

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CLUX-VILLENEUVE, Le Maire,

